

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 02 février 2026

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE ASSISTANCE JURIDIQUE

Affaire suivie par : Inès MEGUENOUN
04 32 44 89 30
i.meguenoun@cdg84.fr

Circulaire n°26 – 11

Objet : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 21 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale s'est réuni le **mercredi 21 janvier 2026**.

Avant d'étudier les textes inscrits à l'ordre du jour, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité un vœu : leur opposition à l'amendement du Gouvernement, intégré au projet de loi de finances pour 2026, visant à plafonner la cotisation de 0,9 % versée par les employeurs publics territoriaux au CNFPT. Le CSFPT appelle le Gouvernement à abandonner sans délai cette mesure de plafonnement.

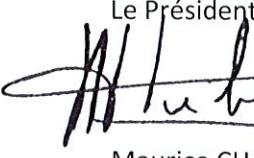
Deux projets de textes ont été étudiés pendant cette séance :

- L'article 4 portant allongement de la durée de détachement sur les emplois fonctionnels de direction à 6 ans ;
- L'article 32 relatif à l'expérimentation du temps de travail au sein de l'EHPAD des Herbiers.

Concernant la première mesure, l'objectif est d'harmoniser la durée du détachement d'un fonctionnaire occupant un emploi fonctionnel de direction avec celle du mandat de l'élu. À titre dérogatoire, et au-delà de la limite habituelle de cinq ans applicable dans la fonction publique, la **durée du détachement sur un emploi fonctionnel de direction au sein d'une collectivité territoriale pourrait être portée à six ans, selon la décision de l'autorité territoriale**.

Cette disposition, qui concerne les emplois fonctionnels administratifs des collectivités territoriales, prendra effet le 1^{er} juillet 2026, en même temps que la réforme de la haute fonction publique territoriale, afin d'en assurer la cohérence et la lisibilité.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT



CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE